

A substituer à l'ancien exemplaire -

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-307 du 29 Juillet 1985

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale pour la Promo-
tion Agricole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

VU la Loi N°82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N°83-77 du 4 Mars 1983 portant approbation des statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA),

SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Juillet 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale Pour la Promotion Agricole (SONAPRA), les personnes ci-après désignées :

- Valentin A. AGBO, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

.../...

- Tadjou BELLO, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Francis PADONOU et Assouma YACOUBOU, représentants du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Alphonse BONI, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Alain LOZES, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Jean GANDOGO et Mathias CODO, représentants du Comité de la Défense de la Révolution de la Société Nationale Pour la Promotion Agricole ;
- Henri TEKOU, Narcisse CODO et Al SENI, représentants du Syndicat de la Société Nationale Pour la Promotion Agricole ;

Article 2.- Le Camarade Valentin A. AGBO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale Pour la Promotion Agricole ;

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 29 Juillet 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

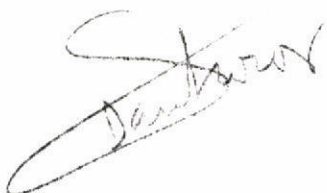
Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques

Le Ministre des Finances et
de l'Economie

Didier DASSI

Hospi~~ve~~ ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme



Soulé DANKORO

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopé-
rative



Adolphe BIAOU

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4
MFE 4 Autres Ministères 14 SPD 2 DPE-DCC-INSAE 3 IGE et ses
sections 4 CCIB 4 DTC-GCONB-ONEPI JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8
CEAP 6 Intéressés 13.-